

# Pay Pro CIC

Un outil simple pour encaisser par carte de paiement à distance



Construisons dans un monde qui bouge.

## Ce qu'il faut savoir

Grâce à la solution monétique Pay Pro, le CIC met à votre disposition une adresse web « URL » et une page de paiement sur laquelle vos clients se connectent. Ils y choisissent vos articles ou le montant de la transaction souhaitée et règlent de façon sécurisée, par un paiement en ligne avec leur carte.

Partenaire de votre transition numérique, nous accompagnons votre encaissement monétique à distance à moindre coût.

## Une offre clé en main

En adoptant Pay Pro pour  **votre service de paiement en ligne** , vos clients et vous bénéficiez d'une expérience de plus de vingt ans dans le commerce à distance Monetico Paiement.

Monetico Paiement répond à toutes les normes réglementaires et sécuritaires, le voici à disposition de votre entreprise dans sa version la plus ergonomique et la plus sécurisée.

Vous n'avez pas de site internet à créer, ni de développement technique à réaliser.

## Comment souscrire ?

Parlez-en à votre conseiller, nous créons votre page au logo de votre entreprise, avec une identification personnalisée.

Votre client s'y connecte muni de sa carte, et saisit le montant de son règlement, ou d'un acompte, ou d'un panier « Click and collect », ou d'une réservation... tellement plus efficace qu'un chèque, une enveloppe, un timbre.

Nous vous donnons accès à une interface sécurisée pour ajouter les visuels de vos produits !

## Avantages

- Mise à disposition du formulaire d'inscription et d'une page de paiement en ligne,
- Pas de diffusion de votre IBAN ou d'une autorisation de prélèvement,
- Image de marque moderne, ventes facilitées.

### Une gestion simplifiée

- Traitement monétique 24h/24 et 7j/7 : votre trésorerie est optimisée et les règlements sécurisés,
- Vous recevez un récapitulatif de vos encaissements à J+1 ainsi qu'un mail en temps réel pour chaque transaction effectuée sur votre espace de paiement personnalisé,
- Accès à une interface pour ajout de visuels produits.



## Autres informations précontractuelles

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud Ouest.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque [www.cic.fr](http://www.cic.fr) . Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre agence, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire, dans un deuxième temps.

Si vous êtes une personne physique et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : [www.lemediateur-cic.fr](http://www.lemediateur-cic.fr) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune; vous pouvez obtenir auprès de votre agence/caisse ou sur [www.cic.fr](http://www.cic.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

